

Une requête au surintendant des assurances : pour un vocabulaire officiel des assurances

Gérard Parizeau

Volume 33, numéro 4, 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103564ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103564ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1966). Une requête au surintendant des assurances : pour un vocabulaire officiel des assurances. *Assurances*, 33(4), 320–321.
<https://doi.org/10.7202/1103564ar>

Une requête au surintendant des assurances: pour un vocabulaire officiel des assurances

par

320

GERARD PARIZEAU

M. le surintendant des Assurances, vous avez en ce moment des problèmes nombreux. Vous mettez à les résoudre une ténacité et une intelligence dignes d'éloge. Puis-je attirer votre attention sur l'un d'eux qui mérite votre intervention: celui du vocabulaire technique. Au Canada français interviennent des influences multiples qui ont donné naissance au plus invraisemblable charabia qui se puisse imaginer. Certaines assurances sont nées et se sont développées en pays britanniques surtout. On y a créé un jargon hermétique, mais auquel l'usage a donné un sens assez précis dans l'ensemble. Les Américains ont apporté leur contribution, qui n'a pas toujours été dans le meilleur sens. Ils s'en rendent compte puisque l'American Risk and Insurance Association a créé une commission d'étude des termes techniques, comme on l'a noté à plusieurs reprises dans cette revue. Les pays francophones ont également créé une terminologie qui leur est propre. Elle ne manque pas de mérite, mais elle ne tient pas toujours compte de ce que l'assurance est devenue dans le reste du monde. Nous, du Canada français, sommes pris entre ces diverses influences. Ne pourriez-vous nous venir en aide en créant un comité du vocabulaire d'assurance, qui travaillerait en collaboration avec l'Office de la langue française.

Si vous êtes favorable à cette requête, permettez-nous de vous suggérer que les membres du comité soient nommés d'abord pour leur connaissance de la langue et du métier, puis pour leurs qualités d'imagination et d'adaptation. Il leur faudra faire usage de tout cela, croyez-nous, pour mettre au point une terminologie officielle, à laquelle se réfèreraient les techniciens, les traducteurs, les avocats et les juges. On se trouverait ainsi devant des gens qui ne seraient plus tirillés entre leurs opinions, les textes les plus contradictoires et le jargon technique le plus invraisemblable et le plus imprécis qu'on puisse imaginer. Croyez, Monsieur le surintendant, qu'en agissant ainsi vous rendriez un très grand service à la pratique et à ceux qui cherchent à lui donner un sens précis par l'exactitude des mots qu'ils emploient.

321

Conseil économique du Canada. Deuxième exposé annuel : vers une croissance économique et soutenue. Décembre 1965. Chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa.

Le conseil économique du Canada vient de faire paraître son deuxième exposé annuel. Créé il y a trois ou quatre ans, il a pour mission d'étudier l'avenir économique du pays, de mettre au point une méthode de planification qui, appliquée en collaboration avec les provinces, permettra de développer le pays logiquement, sainement, en évitant les aventures et les insuffisances du passé. Ce second rapport étudie, en particulier, les politiques visant à l'amélioration de la productivité, à l'équilibre de la croissance économique et à une croissance stable. Objet idéal, auquel il faut tendre et dont il faudrait remercier le Conseil s'il parvenait à nous y mener en tout esprit de coopération avec les provinces: les premières visées. Il sera intéressant de suivre les travaux du Conseil et les directives qu'il donnera bientôt, nous l'espérons, à l'économie individuelle et collective.